



République Française  
Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

**Étaient présents :** M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

**Excusés :** M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

**Absents :** M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

**Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION**

\*\*\*\*\*

**N° 2023-154 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE BONUS TERRITOIRE**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF 2023-2026**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Bonus Territoire est une aide complémentaire attribuée par la CAF dans le cadre du projet de territoire au service des familles. La Convention Territoriale Globale (CTG) Bonus Territoire fait suite au Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022. Les thèmes retenus au niveau de la Communauté de Communes sont :

- Petite enfance
- Enfance jeunesse
- Parentalité/familles
- Animation de la vie sociale

Il précise que la Ville de Clamecy est engagée dans ce dispositif pour la compétence municipale périscolaire et concerne les accueils de loisirs périscolaires liés aux écoles : accueil-garderie matin et soir et pause méridienne.

Le financement du Bonus Territoire est calculé sur la base de l'offre existante de l'année n-1. Pour le périscolaire de Clamecy, il s'établit à 34 967 heures/enfants au taux de 0,64 €/heure soit un Bonus Territoire de 22 378,88 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale Bonus Territoire avec la CAF pour la gestion de l'ALSH périscolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2022-2026

Suivent les signatures.

-----